

## **Article Pradet Mag.**

### **Quand « démocratie participative » ne rime pas avec participation démocratique**

Le dernier Conseil Municipal a vu se tenir le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) obligatoire et préalable à la présentation prochaine par le Maire du Budget 2010.

Le DOB a pour but de présenter les orientations que le Maire entend donner à l'utilisation des finances municipales, de préciser les priorités des projets qui s'étaleront sur plusieurs exercices.

Lors de ce débat important le Maire devrait indiquer précisément les priorités qu'il retient, notamment en matière d'investissements et la façon dont il va gérer les ressources de la commune.

Chacun comprendra que ces décisions devraient être préparées par un travail préalable des diverses commissions municipales chargées d'apprécier et définir les besoins de notre commune en matières : sociale, économique, urbanistique, scolaire, culturelle, environnementale, gestion du personnel et des compétences ... commissions associant les élus de la majorité et des oppositions diverses. Le fonctionnement de ces commissions représente le B.A-BA d'une collectivité respectant le minimum de principes démocratiques et soucieuse de prendre en compte les avis d'élus représentant, sur la commune, 66% des électeurs !

Est-ce le cas ? Non.

Force est de constater que ni la commission des finances, ni les autres, n'ont été réunies.

Il ne faut donc pas s'étonner que les intentions d'orientation budgétaire présentées se contentent d'être des affirmations d'intentions vagues, sans précisions réelles sur les projets qui seront retenus et financés, ni sur leur programmation pour les années à venir.

Comme le disait un précédent politique : « Les promesses n'engagent que ceux qui les croient » et nous ne sommes pas croyants. Nous préfererions des précisions permettant de vérifier les intentions globales, de garantir pour tous les élus le fonctionnement démocratique de leur mandat, de faire de ce débat un réel outil démocratique et de permettre, pourquoi pas, des arbitrages consensuels.

Il convient aussi que l'action du Maire soit dépourvue d'ambiguïté et qu'il garantisse une information du Conseil Municipal dans des domaines importants, notamment l'Ecole.

Nous lui rappelons que l'école publique, l'école pour tous est l'un des fondements de notre République laïque et que tout doit être mis en œuvre pour en garantir le devenir sur notre commune.

Est-ce le cas ? Encore non.

Lorsqu'est annoncée la disparition de 2 postes d'enseignants spécialisés au CDE, lorsque l'on apprend incidemment l'ouverture d'une école privée hors contrat sur la commune, lorsque rien ne nous est précisé sur les actions destinées à arrêter la disparition progressive des classes pradétanes, nous considérons qu'il y a un réel et grave problème de communication.

Voilà, Monsieur le Maire mettez vous en cohérence avec votre action.

Alain BOGLIOLO et Paule CONFORTINI